

0110012D  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT GERMAINE TILLION  
1 AVENUE DU CAMPUS JEAN DURAND  
11493 CASTELNAUDARY CEDEX  
Tel : 0468945300

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres de la CP : 13

Quorum : 7

Nombre de présents : 7

La commission permanente

Convoquée le : 21/02/2022

Réunie le : 08/03/2022

Sous la présidence de : Florence Geneix

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 19/10/2021 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

**Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SECTION LFO : Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la signature de la convention section sportive scolaire Football entre le lycée, la mairie, la ligue et le Club Olympique de Castelnaudary.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0